

# FEUILLE DE ROUTE POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CŒUR-AVESNOIS ET SUD-AVESNOIS

---

2023-2028

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ  
DES HAUTS-DE-FRANCE

---

# ÉDITO



Dans les années à venir, avec une population vieillissante et une surmortalité par pathologies élevée, les enjeux de santé dans le territoire couvert par les communautés de communes Cœur-de-l'Avesnois et Sud-Avesnois sont majeurs.

Ce territoire présente également des difficultés d'accès aux soins caractérisées par une sous-densité très nette en professionnels de santé particulièrement marquée chez les médecins généralistes.

Dans ce contexte, il convient de trouver dès à présent des solutions innovantes en s'appuyant sur les atouts du territoire, de renforcer l'attractivité pour les professionnels et de promouvoir la prévention auprès des habitants.

À cet effet, nous avons souhaité réunir, le 3 décembre 2024, les représentants des usagers, des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, les établissements de santé, les acteurs associatifs ainsi que les élus pour partager collectivement les enjeux de santé publique de ce territoire et envisager des actions concrètes.

Celles-ci sont réunies dans une feuille de route ayant vocation à s'inscrire pour nombre d'entre-elles dans le futur contrat local de santé.

Un point d'étape sera réalisé chaque année.

**Hugo GILARDI,**  
Directeur général de  
l'agence régionale de santé  
des Hauts-de-France

**Nicolas DOSEN,**  
Président de la  
communauté de communes  
Cœur-de-l'Avesnois

**Mickaël HIRAUX,**  
Président de la  
communauté de communes  
Sud-Avesnois

**Franck HUGOT,**  
Président du conseil  
territorial de santé  
du Hainaut

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

## SITUATION SOCIO-SANITAIRE

Situées au sud du département du Nord, dans le territoire du Pacte Sambre-Avesnois- Thiérache (SAT), les deux communautés de communes Cœur-de-l'Avesnois et Sud-Avesnois comprennent **55 communes et comptent 54 000 habitants**. 60 % de communes ont moins de 500 habitants.

C'est un **territoire rural, avec à la fois une population vieillissante** (28 % de la population à plus de 60 ans) et une **part importante des moins de 24 ans** (30 % de la population) Sur ces 40 dernières années, la population a diminué de 45 %.

**Les indicateurs sociaux, en regard de la France hexagonale, y sont particulièrement défavorables :** + 71 % de chômage, + 91 % d'allocataires du RSA, + 86 % d'allocataires de l'AAH **tout comme les indicateurs sanitaires particulièrement « dégradés »** avec un différentiel de mortalité qui s'établit à + 30 % pour les hommes et + 23 % pour les femmes et un différentiel de **mortalité prématuré** de + 58 % pour les hommes et de + 41 % pour les femmes.

La **surmortalité par cancer**, pour les **maladies cardiovasculaires**, la consommation **d'alcool et de tabac** ou le **suicide** sont très élevés.

S'agissant des **taux des dépistages organisés**, la circonscription de la CPAM du Hainaut se classe parmi les **dernières du territoire national**.

## SITUATION CONCERNANT LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

S'agissant de l'offre de soin libérale, **en l'espace de 10 ans, le nombre de médecins libéraux a diminué de 35 %**. La **densité de médecins généralistes** s'élève à 63 pour 100 000 habitants, elle est **inférieure de 20 points à celle de la France et de 18 points à celle de la région (France : 83 et région 81)**. La part des médecins âgés de plus de 55 ans (59 %) est nettement supérieure à celle de la région et celle de la France (environ + 12 points).

Pour autant, le territoire bénéficie d'une dynamique en matière d'exercice coordonné : **quatre MSP en activité** (Anor, Fourmies, Trélon et Wignehies), **un centre de soins infirmier** à Fourmies et enfin une maison Nord santé (centre de santé) porté par le Département à Glageons. **Trois CPTS couvrant 100 %** du territoire, toute en fonctionnement : Sud-Avesnois, Sambre-Avesnois et Val-de-Sambre. Cette dynamique en matière d'exercice coordonné demeure pourtant insuffisante pour répondre aux besoins de santé de la population.

## SITUATION CONCERNANT L'OFFRE DE SOIN MÉDICO-SOCIALE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, **le taux d'équipement global en places autorisées pour personnes âgées dépendantes (128) est sensiblement égal à celui du département (127 places pour 1 000 habitants de plus de 70 ans)**.

**S'agissant du handicap, le taux d'équipement en établissement** pour enfant de l'arrondissement (7,23 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans) **est similaire à la moyenne du département du Nord (7,18)**. Ce taux est supérieur pour les SESSAD et se situe à 4,86 contre 3,88 pour le département. **S'agissant des établissements pour adultes, un sous-équipement en foyers d'accueil médicalisé** (0,39 place pour 1 000 habitants contre 0,67 à l'échelle départementale) est constaté, compensé par un **équipement supérieur en maisons d'accueil spécialisé et en services** (respectivement à 2,07 versus 1,10 sur le département et 0,70 versus 0,38 sur le département).

# ACTIONS PROPOSÉES

## 1 / SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES ÉTUDIANTS

- Accompagner la mise en œuvre de forums de découverte des métiers de la santé.
- Etudier, avec l'Education Nationale, la possibilité de déployer une cordée de la réussite pour les élèves du territoire afin de leur donner envie de se diriger vers des études en santé et de les accompagner dans cette démarche.
- Soutenir et accompagner le développement des communautés professionnelles territoriales pour augmenter le nombre d'adhérents afin de consolider l'offre de soins libérale.
- Augmenter le nombre de maîtres de stage universitaire et le nombre de stagiaires de médecine générale afin d'augmenter les chances d'un maintien en exercice dans le territoire. Pour cela, déployer des formations à la maîtrise de stage sur le territoire.
- Favoriser autant que possible l'universitarisation des formations en santé dans le territoire afin d'y faire venir les étudiants.
- Faciliter à l'échelle des CPTS l'organisation de l'accès aux spécialistes.
- Poursuivre le déploiement de la télémedecine et de la téléexpertise avec les professionnels de santé du territoire.
- Mieux organiser l'accueil des médecins étrangers en facilitant par exemple leurs démarches administratives et, à ce titre, en informant notamment la sous-préfecture et la délégation départementale du Nord des situations difficiles rencontrées.

## 2/ ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Mettre en relation les professionnels de santé libéraux du territoire et les EPHAD afin de créer des conditions favorables d'accueil des médecins généraliste au sein des EHAPD, valoriser la mission de médecin coordinateur, s'assurer que chaque résident à un médecin traitant.
- Poursuivre les diagnostics territoriaux afin de mettre en adéquation l'offre en établissements et en services médico-sociaux avec les besoins des personnes en situation de handicap.
- Continuer à déployer une offre adaptée dans le cadre du plan national 50 000 solutions.

## 3 / PORTER UNE STRATÉGIE DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION EN SANTÉ

- Etudier, par l'assurance maladie, les possibilités de lever les obstacles administratifs pour une prise en charge des jeunes, en particulier ceux accueillis en mission locale, par le centre d'examen de santé d'Hirson afin de bénéficier de bilans de santé gratuits.
- Poursuivre les travaux entre l'ARS, la CPAM et le CD permettant de créer les conditions nécessaires au déploiement d'un « mammobus ».
- Poursuivre, en lien avec le planning familial, la mobilisation des pharmaciens, des professionnels de hospitaliers et libéraux pour consolider un parcours de prise en charge des IVG.
- Mieux faire connaître auprès des habitants sur le territoire, les missions de l'espace ressources cancer « Etincelle de la Sambre » en s'appuyant notamment sur les collectivités territoriales.
- Étudier les conditions permettant de déployer les missions d'infirmière en pratique avancée au sein du CSAPA AEP de Fourmies.
- Mettre en place un comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement à l'échelle du bassin porté par l'Education Nationale.

#### **4 / AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES HABITANTS POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AU SYSTÈME DE SANTÉ**

- Améliorer la mobilité des habitants vers les professionnels de santé par une plus grande communication sur les offres de transport déployées par les collectivités (Ex : plateforme mobilité de Fourmies) et par une meilleure organisation des transports sanitaires.
- Etudier la possibilité de créer une cellule de « traitement et d'orientation » pour des demandes de déplacement liées à la santé.
- Améliorer l'organisation des transports vers les acteurs de santé au-delà de sa communauté de communes de résidence.

---

# FEUILLE DE ROUTE POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CŒUR-AVESNOIS ET SUD-AVESNOIS

---

FÉVRIER 2025